

DELIBERATION N° 227/2025/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIERE DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES LIGNES 7, 7 EXPRESS ET 10.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 5

Nombre de Conseillers Présents : 25
Date de convocation : 6 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE – Michel DUBOUILLET – Thierry ELIBOX – Elainne JEAN – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Xavier CLERVAUX donne procuration à Pascal BRIQUET – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Christian FAUBERT donne procuration à Sandra TROCHIMARA – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Eliodore TORVIC donne procuration à Phong LY

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZAIRE – Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Eugène EPAILLY – Serge FELIX – Claude PLENET – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Magali ROBO – Corinne SIGER –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yahya DAOUDI

30 POUR	Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Elainne JEAN – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR Xavier CLERVAUX – Seedna DELAR – Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES – Eliodore TORVIC
0 ABSTENTION	
0 CONTRE	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°60/2021/CACL du 9 avril 2021 dans laquelle le Conseil communautaire a approuvé le principe de la Concession sous forme d'une délégation de service public pour l'exploitation du service de transport urbain de voyageurs de la ligne 7 ainsi que les deux liaisons à créer ;

Vu la délibération n°40/2023/CACL du 24 mars 2023 dans laquelle le Conseil communautaire a approuvé le projet de contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne 7 (service normal et service express) et en tranches conditionnelles deux liaisons à créer entre Matoury et l'aéroport, et entre Matoury et Rémire-Montjoly avec l'entreprise OBIS ;

Vu la délibération n°99/2024/CACL en date du 13 juin 2024 du communautaire approuvant l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public qui a consisté à :

- Acter la mise à disposition de 8 nouveaux bus : 14 véhicules sont nécessaires pour l'exploitation de l'ensemble du périmètre de la DSP et 6 bus ont été mis à disposition du délégataire lors de la signature du contrat pour la première année d'exploitation,
- Nommer les lignes créées afin de faciliter leur lisibilité par les usagers,
- Modifier la clause concernant la révision du prix de la contribution financière forfaitaire versée par la CACL.

Entendu l'avis de la Commission de délégation de service public réunie en séance le jeudi 4 décembre 2025 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le vendredi 5 décembre 2025 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le lundi 8 décembre 2025 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 10 décembre 2025 ;

Entendu le **Rapport N° 227/2025/CACL** portant sur l'approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des lignes 7, 7 EXPRESS et 10 confiée à la société l'entreprise OBIS ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 227/2025/CACL** portant sur l'approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des lignes 7, 7 EXPRESS et 10 confiée à la société l'entreprise OBIS.

ARTICLE 2

D'approuver le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des lignes 7, 7 EXPRESS et 10 confiée à la société l'entreprise OBIS, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 12 décembre 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK